

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} février 2024 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre le premier février à vingt heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie Hélène JOUANINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : OTHAX Jean, JOUANINE Marie Hélène, DOMENGE Éric, RANGOTTE Pierre, LOUSTAU MERICAM Cathy, CORMY Céline, BOITEAU Marie, BLAYE-FELICE Jean-Claude, PORODO Claudine, DUPLEIX Brice, CALENDRA Pierre, PONS Gilles, PETITBENOIT Catherine.

Excusés : Christophe VICENTE donne pouvoir de vote à CALENDRA Pierre, PEDESERT Audrey donne pouvoir de vote à RANGOTTE Pierre

Secrétaire de Séance : CALENDRA Pierre

ORDRE DU JOUR :

1. ELECTION MAIRE

Suite à la démission de M. Jean OTHAX à la fonction de maire au 31 janvier 2024, il convient de procéder à une élection à sa succession.

Se présente Mme JOUANINE Marie Hélène comme candidate au poste.

Les résultats :

JOUANINE Marie Hélène	11111 11111 1111
OTHAX Jean	
DOMENGE Éric	
RANGOTTE Pierre	
LOUSTAU MERICAM Cathy	
CORMY Céline	
BOITEAU Marie	
BLAYE-FELICE Jean-Claude	
PORODO Claudine	
DUPLEIX Brice	
CALENDRA Pierre	
PONS Gilles	

15 votes au total

1 blanc

14 votes pour Marie Hélène JOUANINE

Marie Hélène JOUANINE est élu Maire de Uzès à compter de ce jour.

2. ELECTION ADJOINTS

Suite à l'élection de Marie Hélène JOUANINE à la fonction de maire, il convient de la remplacer au poste de 1^{er} adjoint.

M. DUPLEIX Brice est proposé comme candidat au poste.

Les résultats :

JOUANINE Marie Hélène	
OTHAX Jean	
DOMENGE Éric	
RANGOTTE Pierre	
LOUSTAU MERICAM Cathy	
CORMY Céline	
BOITEAU Marie	
BLAYE-FELICE Jean-Claude	
PORODO Claudine	
DUPLEIX Brice	11111 11111 1111
CALENDRA Pierre	
PONS Gilles.	

15 votes au total

1 blanc

14 votes pour Brice DUPLEIX

Brice DUPLEIX est élu 1^{er} adjoint au Maire de Uzos à compter de ce jour.

3. PROJET ECOLE :

➤ VALIDATION APD

Il est nécessaire de valider certains points de l'Avant-Projet-Définitif concernant l'extension de l'école, M. DOMENGE Éric explique les différents points à valider :

- Point eau chaude dans les sanitaires : plusieurs analyses annuelles obligatoires devront être faites + risque de troubles digestifs pour les enfants qui boivent l'eau chaude ainsi que des risques de brûlures.
Le point eau chaude pourra être installé dans les sanitaires adulte mais pas chez les enfants.
- Salles 3 et 4 (actuelle maternelle) sol non changer sur projet ADP : ces sols devront être changés au vu de leur ancienneté.
- Plafonds à refaire : en option sur le projet, pourra faire l'objet d'une validation antérieure.
- Visiophone : 1 platine prévue dans le bureau de la direction, faire ajouter 1 platine supplémentaire dans le local garderie ou atsem
- Pompe à chaleur pour toute l'école
- Prévoir le changement de puissance du compteur ENEDIS

Les différents points ont été votés à l'unanimité. Éric DOMENGE et Marie Hélène JOUANINE s'occupent de faire une réponse à l'Agence ABC.

➤ REVISION PLAN DE FINANCEMENT (délibération)

Afin de pouvoir finaliser les différentes demandes de subventions, il est nécessaire de revoir le plan de financement.

Collectivité :		Mairie Uzos			
Plan de financement prévisionnel de l'opération :		Restructuration/extension du Groupe scolaire UZOS			
NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	sollicité/acquis	%
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)		Aides publiques²			
		Etat (à détailler ci-dessous) :			
		- DETR/DSIL	145 580,75 €	sollicité	25,00 %
Sous total acquisitions foncières	0,00 €	-			
Etudes et honoraires divers		-			
Etudes : géotechnique (1400€) + diagnostic avt travaux (830€)	2 230,00 €				
Honoraires Maîtrise d'oeuvre: architectes et co-traitants bureau d'études	62 015,00 €	Conseil régional			
Honoraires divers :		Conseil Départemental	174 696,90 €	sollicité	30,00 %
SPS	2 494,00 €	Autre collectivité (fonds de concours, ...) ³			
Bureau de contrôle	5 560,00 €	CAPBP	127 506,00 €	sollicité	22,00 %
Sous total études/honoraires	72 299,00 €	(Mt Travaux uniquement) Fonds Européens			
Travaux 1		Autres aides publiques			
ABC Architectes	491 400,00 €	-			
		Sous total aides publiques	447 783,65 €		77,00 %
		Autres aides non publiques			
		à préciser			
		Sous-total :	0,00 €		
		AUTOFINANCEMENT			
Sous total travaux	491 400,00 €	Fonds propres	134 539,35 €		23,00 %
Autres dépenses (Travaux 2)		Emprunts			
Peinture extérieure	13 081,00 €	Crédit-bail			
Clôture/Sécurisation	5 543,00 €	Autres ³			
Sous total autres dépenses	18 624,00 €	Sous-total :	134 539,35 €		
TOTAL	582 323,00 €	TOTAL	582 323,00 €		100,00 %

1- Les travaux sont à détailler et à présenter par poste de dépenses, ou par « lots » pour un marché public,
2- A énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires
3- A détailler
4- Le montant total des recettes doit être égal à celui des dépenses

➤ AUTORISATION AU MAIRE A SOLICITER LES INSTANCES PUBLIQUES POUR SUBVENTIONS (délibération)

Suite à la validation du plan de financement, il convient de donner pouvoir à Mme Le Maire afin de solliciter les subventions auprès des services de l'état (DETR/DSIL), du département et de la communauté d'agglomération (Fond de concours)

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme Le Maire de solliciter les différentes instances pour les subventions.

➤ **AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE**
(délibération)

Il convient également de donner pouvoir à Mme Le Maire pour signer la convention financière pour le projet de l'extension de l'école.

Le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à Mme Le Maire pour la signature de la convention financière.

4. RIFSEEP (délibération)

Lors du dernier conseil municipal, il avait été présenté un projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP.

Ce projet a fait l'objet d'une saisine auprès du Comité Social Territorial Intercommunal du centre de gestion 64.

Le projet a été validé par les représentants du personnel ainsi que celui des collectivités.

Il convient de valider cette décision afin qu'elle soit applicable au 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} février 2024.

5. ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE
BUDGET (délibération)

Mme Le Maire rappelle qu'afin de pouvoir procéder au paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, il convient d'autoriser Mme Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à procéder à l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

6. FIN DE LA CONCERATION PUBLIQUE DES ZONES ZAENR AU
31/01/2024

Il est rappelé qu'a eu lieu une concertation de 2 au 31 janvier 2024 concernant les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Aucune remarque n'a à ce jour été faite.

7. INFORMATIONS DIVERSES

- *Changement des luminaires types « Boules » subventionnable par le SDEPA d'ici 2025 pour la protection des insectes et oiseaux de nuit –un courrier du maire devra être fait.*
- *Déclaration SIG pour lampadaires défectueux rue de l'église*
- *Retransmission de la finale de la Star Académie samedi à la cantine par Uzos Animation : prévoir de laisser allumer l'éclairage public à partir de 23 h + faire un arrêté de voirie + attention à la limite de sécurité de 50 personnes max + arrêté débit de boissons*

- *Cuisine école : demander un devis pour une éplucheuse à pommes de terre et râpe à carottes.*
- *Eclairage du stade : ASMUR a fait part du problème d'éclairage du stade trop peu suffisant. Faire une étude avec le SDEPA (entre 1000 et 2000 € subventionné à 40%) pour mettre du LED – à confirmer lors d'un prochain conseil municipal.*
- *Prochain conseil : le lundi 12 février à 20 h 30*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,